



LE POINT DE VUE DE... JACQUES PERCEBOIS, DIRECTEUR DU CREDEN (*)

Une Opep du gaz, vraie ou fausse menace ?

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) a vu le jour à Bagdad le 15 septembre 1960 à l'initiative de l'Arabie Saoudite, du Koweït, de l'Irak, de l'Iran et du Venezuela. Il s'agissait alors d'enrayer la chute des prix du pétrole, due à un excès d'offre, et de revendiquer une augmentation des royalties versées par les grandes compagnies pétrolières qui dominaient encore la production mondiale. Ce n'est qu'au moment du premier choc pétrolier en 1973-1974 que l'Opep a pu imposer des hausses de prix et un contrôle croissant des gisements de brut.

Le projet plus ou moins avorté de création d'une « Opep du gaz » annoncé le 9 avril dernier à Doha, à l'initiative de quatre pays producteurs et exportateurs de gaz (Algérie, Iran, Russie et Venezuela), peut donc sembler étonnant dans la mesure où il émerge dans un contexte de prix élevés du gaz naturel (ses prix sont indexés sur ceux des produits pétroliers). Mais les quatre pays à l'initiative du projet représentent près des deux tiers des réserves prouvées de gaz au monde et produisent 40 % de l'offre mondiale, ce qui n'est pas négligeable. À l'exception de l'Iran, ce sont de gros exportateurs (la Russie fournit par exemple 25 % des besoins en gaz de l'Union européenne). L'histoire nous enseigne toutefois qu'un « cartel » doit faire face à de nombreux obstacles et forces centrifuges et que son efficacité est loin d'être toujours garantie. La réussite d'un « cartel des gaziers » se heurterait ainsi à plusieurs problèmes.

Tout d'abord, le contexte est aujourd'hui favorable aux producteurs car la demande est soutenue et le prix du pétrole est élevé. Annoncer la création d'un cartel en période de prix élevés, c'est accentuer les anticipations à la hausse des prix de la part des importateurs, ce qui peut les inciter à se tourner vers des substituts. À un moment où la sécurité des approvisionnements redevient une priorité en Europe, cela peut conduire nombre de consommateurs de gaz à se tourner vers du charbon, du nucléaire ou des énergies renouvelables.

Intérêts divergents. Ensuite, la cohésion interne d'un tel cartel est loin d'être garantie. Les intérêts des membres ne sont pas toujours convergents. La Russie a de gros besoins de financement et ses exportations sont pour l'instant tournées vers la seule Europe. L'Iran

est quant à lui un pays qui n'exporte qu'une faible fraction de son gaz (vers la Turquie) et qui peut se passer d'exporter massivement. L'essentiel du gaz est destiné au marché intérieur et certains pensent même que les réserves seront à terme insuffisantes pour couvrir des besoins en forte augmentation. L'Iran peut donc faire monter les prix pour gêner l'Occident mais ses recettes ne seront pas affectées fortement pour l'instant.

Par ailleurs, il existe une « frange concurrentielle » qui est loin d'être négligeable. D'autres pays exportateurs peuvent concurrencer les pays du cartel. C'est déjà le cas de l'Égypte, qui a d'ailleurs fait connaître son refus de participer à un tel accord. Ce peut être demain le cas d'autres exportateurs : les pays autour de la mer Caspienne comme l'Azerbaïdjan ou le Turkmenistan, voire des pays comme le Nigeria, l'Indonésie, la Libye, la Malaisie. Sans oublier la Norvège et le Canada. Il n'est pas sûr que ces pays rejoindraient le cartel ou respecteraient sa discipline. Enfin, la compagnie russe Gazprom et l'algérienne Sonatrach cherchent à profiter de la libéralisation pour se positionner dans l'aval de la chaîne gazière en Europe et vendre du gaz directement à certains consommateurs.

Faiblesse de l'UE. Menacer de faire de la collusion en amont de la chaîne gazière alors qu'on souhaite profiter de la concurrence en aval semble dès lors contradictoire. La Commission européenne l'a déjà fait savoir. Deux observations à ce sujet : l'Union européenne peut imposer sa règle du jeu à l'intérieur de l'espace européen mais elle reste désarmée face à des fournisseurs, publics au demeurant, qui ne sont pas liés par les directives européennes. Dans le même temps, on peut penser que ces fournisseurs utilisent la menace d'un cartel du gaz pour obtenir des compensations de la part de leurs acheteurs. L'une d'elles pourrait être un accès garanti dans le transport, la distribution et la fourniture de gaz au sein de l'Union. La menace larvée que représente une Opep du gaz est-elle dès lors crédible ? Il est en tout cas difficile de solliciter les règles de la concurrence dans certains cas pour les contourner ensuite quand cela vous arrange. ■

(*) Centre de recherche en économie et droit de l'énergie..